santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

MSA de Maine-et-Loire - Octobre 2026

Je me connecte



Crises climatiques : faire face ensemble

Face aux crises, la MSA à vos côtés

Incendies, sécheresses, vagues de canicule… Face aux crises climatiques et à leurs conséquences sur votre exploitation et votre quotidien, vous n'êtes pas seul. Difficultés financières, surcharge administrative, fatigue ou besoin de soutien : la MSA se mobilise à vos côtés et vous accompagne avec des solutions adaptées à votre situation. Aides financières, accompagnement dans vos démarches, aide au répit ou soutien psychologique : découvrez les dispositifs que vous pouvez mobiliser pour faire face aux difficultés.

Faire face ensemble >



Agri'écoute, un service d'écoute en cas de détresse

Parce que le mal-être peut toucher tout le monde, Agri'écoute est là pour vous dès les premières difficultés. Des psychologues écoutent avec vous à tout moment, en préservant votre anonymat. Agri'écoute est accessible par téléphone au 09 69 39 29 19 (prix d'un appel local) ou par tchat sur agriecoute.fr. On a tous besoin d'être soutenu un jour ou l'autre.

Ne restez pas seul >

Épuisement, besoin de souffler ? Pensez à l'aide au répit

Fatigue intense, stress, sentiment de ne plus pouvoir faire face… Lorsque la pression devient trop forte, prendre du recul et du temps pour vous est essentiel. Avec l'aide au répit, la MSA vous propose un accompagnement personnalisé pour vous aider à souffler et à prendre soin de vous. Si vous êtes exploitant, elle peut aussi vous aider financer votre remplacement sur l'exploitation pendant 7 à 14 jours. Cette aide est attribuée sous condition de ressources.

En savoir plus >

Actualités réglementaires

Statut du conjoint-collaborateur : plus que 3 mois pour choisir

Depuis le 1er janvier 2022, le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole est limité à 5 ans. Passé ce délai, si vous continuez à travailler régulièrement sur l'exploitation ou l'entreprise agricole, vous devez choisir un statut de "salarié" ou "chef d'exploitation". Si vous avez commencé avant cette date, vous avez jusqu'au 31 décembre 2026 pour changer de statut.
Cependant, une dérogation est prévue par la loi de financement de la sécurité sociale. Cette dérogation s'applique aux personnes qui atteindront l'âge de 67 ans, âge de la retraite à taux plein, avant le 1er janvier 2032. Ces personnes ne sont pas soumises à la limite de 5 ans.

En savoir plus >

Date limite pour corriger votre déclaration fiscale et sociale unifiée

Vous avez jusqu'au 30 novembre 2026 pour corriger une ou plusieurs données transmises dans votre déclaration de revenus faite à l'administration fiscale en début d'année. Connectez-vous à votre espace particulier sur impots.gouv.fr et cliquez sur « Accédez à la correction en ligne » muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe. Un nouvel avis d'imposition sera émis après le traitement de la déclaration corrective.
Ce service est accessible si vous avez fait une première déclaration lors de la campagne déclarative. Si votre première déclaration a été réalisée sous format papier, vous ne pouvez faire une déclaration corrective via ce service en ligne. Vous devrez la faire en format papier.

Accéder au site impots.gouv.fr >

Réforme de l'assiette et du barème des cotisations sociales

Depuis le 1er janvier 2026, le calcul des cotisations sociales des non-salariés agricoles a évolué, pour améliorer vos droits à la retraite. Ce qui change :
- La déduction des cotisations est remplacée par un abattement forfaitaire de 26 % ;
- Les cotisations sociales ne sont plus intégrées dans l'assiette de la CSG-CRDS, ce qui diminue le montant de ces contributions ;
- Une part plus importante consacrée aux cotisations retraite permettra d'améliorer les droits à la retraite ;
- Les barèmes de certaines cotisations, comme l'assurance maladie (AMEXA) et la retraite complémentaire obligatoire (RCO), sont ajustés ;
- Une cotisation RCO "additionnelle" en fonction des revenus est également créée, permettant d'augmenter vos droits à la retraite complémentaire.

Plus d'informations >

Évolution du code APE : vérifiez votre futur code

La nomenclature d'activités française (NAF) évolue et, dès le 1er janvier 2027, l'Insee attribuera un nouveau code APE à toutes les entreprises du répertoire Sirene. Vous pouvez dès aujourd'hui consulter votre futur code en saisissant votre numéro Siren sur le site sirene.gouv.fr, afin de vérifier qu'il correspond bien à votre activité réelle. En cas d'inadéquation, un formulaire en ligne permet de signaler une évolution ou une modification.

Plus d'informations >

Le congé supplémentaire de naissance

Le congé supplémentaire de naissance est un nouveau congé indemnisé qui vient compléter les congés déjà existants à l'arrivée de l'enfant (congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant, ou d'adoption). Vous pouvez en bénéficier si vous êtes parent d'un enfant né ou adopté à partir du 1er janvier 2026. Ce congé est accessible à l'un ou l'autre des parents, ou aux deux, que vous soyez salarié ou non-salarié agricole. Les conditions d'attribution pour les non-salariés agricoles sont similaires à celles prévues pour les congés de maternité, de paternité et d'accueil de l'enfant ou d'adoption.

Plus d'informations >

MSA en ligne



Faire une demande d'échéancier de paiement

Vous êtes exploitant et vous rencontrez des difficultés pour régler vos cotisations sociales dans les délais ? Vous pouvez demander à votre MSA un étalement du paiement de vos cotisations sociales. Simple et rapide, notre service en ligne « Demander un échéancier de paiement », disponible via votre espace privé, vous permet d'adresser votre demande d'échéancier à votre MSA.
Rendez-vous dans votre espace privé : Services en ligne > Factures et règlements > Demande d'échéancier de paiement.
> Connexion à Mon espace privé

En savoir plus >

Antivirus : un geste simple pour renforcer la sécurité

Les cybermenaces évoluent constamment et peuvent compromettre l'accès à vos informations personnelles ou professionnelles. Pour mieux protéger vos équipements informatiques, veillez à maintenir votre antivirus à jour. Cette protection constitue un rempart efficace contre les virus, logiciels malveillants et tentatives de piratage. Pensez également à effectuer régulièrement des analyses de votre ordinateur. Ces gestes simples permettent de détecter d'éventuelles menaces et de renforcer durablement la sécurité de votre environnement numérique.

Santé et Santé-sécurité au travail



Demandez un suivi de votre état de santé au travail

Si vous êtes chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, conjoint collaborateur, aide familial, métayer, vous pouvez adhérer volontairement au suivi individuel de santé au travail de la MSA. La cotisation forfaitaire annuelle est de 94€. Ce montant a été fixé pour être, en moyenne, identique à celui du suivi de l'état de santé d'un salarié.
C'est simple : téléchargez et retournez le Formulaire d'adhésion renseigné à votre MSA, depuis votre espace privé ou par courrier postal.
Vous pourrez ainsi bénéficier d'un suivi de votre état de santé en lien avec votre activité professionnelle. L'objectif est de vous accompagner, notamment grâce à des visites tout au long de votre activité professionnelle, pour vous permettre de travailler dans les meilleures conditions possibles.

Plus d'informations >



De nouveaux documents consultables sur votre Espace privé employeur

Dans la rubrique « Mes documents Santé Sécurité au Travail » de votre Espace privé employeur, vous pouvez désormais consulter et télécharger 4 nouveaux documents remis à la suite d'une visite médicale : l'avis d'aptitude, l'avis d'inaptitude, l'attestation du suivi et la proposition de mesures individuelles - Annexe 4.
Ils viennent compléter les documents déjà proposés (Fiche d'entreprise et Compte-rendu d'Action en Milieu du Travail).
Les documents sont triés par date, de la plus récente à la plus ancienne sur une durée de 24 mois.
A ce jour la notification dès la mise à disposition d'un document n'est pas disponible.

En savoir plus >

Protégez-vous contre la grippe

En tant que professionnel des filières avaire ou porcine, le vaccin contre la grippe saisonnière vous est fortement recommandé. La vaccination permet de protéger votre santé et de prévenir les épidémies qui pourraient affecter les élevages. Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge gratuite du vaccin par votre MSA. Vous avez reçu ou recevrez bientôt un courrier avec une attestation pour retirer le vaccin antigrippal et vous faire vacciner par un professionnel de santé.

En savoir plus >

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP)

La prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) aide les salariés dont la santé ou le handicap peut rendre difficile le maintien de leur emploi à court ou moyen terme. L'objectif est d'intervenir le plus tôt possible, la MSA aide ses adhérents à rester en emploi et à éviter la désinsertion professionnelle en mobilisant le service santé-sécurité au travail, les médecins conseils et les travailleurs sociaux, en collaboration avec des partenaires locaux.
Découvrez 3 fiches pour en savoir plus :
> Comprendre et agir pour le maintien en emploi
> RDV de liaison maintenir le lien pendant un arrêt de travail
> PDP – Visite de pré-reprise et visite de reprise

Plus d'informations >

L'info en plus



Rendez-vous Prestations : faites le point sur vos droits

Votre situation personnelle ou professionnelle évolue ? Vous traversez une période économique difficile ou vous souhaitez simplement vérifier que vous bénéficiez de toutes les aides auxquelles vous avez droit ? Avec le Rendez-vous Prestations, un conseiller MSA fait avec vous un bilan complet de votre situation et de vos droits et vous accompagne dans vos démarches : complémentaire santé solidaire, aides au logement, prestations familiales… C'est vous qui choisissez le format : par téléphone, directement chez vous sur votre exploitation ou en agence MSA.

Je fais le point sur mes droits >



Connaissez-vous le rescrit social ?

Vous avez un doute sur l'application, à une situation précise, d'une réglementation concernant les conditions d'affiliation, les cotisations et les contributions de Sécurité sociale ? Le rescrit social vous permet de sécuriser vos pratiques afin de vous prémunir d'une éventuelle infraction.

En savoir plus >

Une semaine pour votre retraite

Du 16 au 20 novembre, profitez de l'événement "Une semaine pour votre retraite". La MSA invite toutes les personnes concernées à rencontrer un professionnel pour faire le point sur sa carrière, ses droits à la retraite et l'ensemble des étapes et démarches à suivre pour demander sa retraite.
Si vous êtes concerné, ce temps d'échange vous permettra d'obtenir toutes les informations utiles sur la réforme du mode de calcul de la retraite des non-salariés agricoles (dite "réforme des 25 meilleures années").
Vous avez reçu l'invitation ? Prenez rendez-vous ! Plus de 100 créneaux sont ouverts par votre MSA.

Je prends rendez-vous >

Journée départementale Prévention du mal-être

Déjà 10 ans que les **Réseaux Sentinelles** œuvrent sur le territoire. Le rôle principal des **sentinelles agricoles** est de repérer, d'écouter et d'orienter les exploitants ou salariés agricoles en situation de mal-être, de détresse psychologique ou de risque suicidaire.
Le 15 octobre dernier, une journée a été organisée pour compléter leurs connaissances, sous forme de conférence et d'ateliers pédagogiques. Ce fut l'occasion de réaliser la cartographie locale d'identification des profils (exploitant, vétérinaire, délégué MSA…) en vue d'assurer la couverture complète du département.

Restez informé

L'info de nos Partenaires

Les liens utiles

> Entreprendre, le site du Service Public
> Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique
> Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire
> Chambres d'agriculture
> Le bulletin officiel de la Sécurité sociale
> Ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles
> Portail des DREETS (ex DIRECCTE)

Les agriculteurs ont du cœur

Cette association met en place des actions pour créer du lien entre le monde agricole et la société.
> Voir le site

Formations et rendez-vous techniques proposés par GABB Anjou

Le GABB Anjou (Groupement des Agriculteurs Biologiques et Biodynamiques de Maine-et-Loire) accompagne les agriculteurs et agricultrices dans le développement et la promotion de l'agriculture biologique. Il propose des actions de conseil, de formation et d'expérimentation afin de soutenir des pratiques agricoles durables et performantes.

> Catalogue des formations

Agenda Local

Echéances

16 au 20 novembre 2026
> Une semaine pour votre retraite

17, 18 et 19 novembre 2026
> Session Continuer d'exploiter ou se reconvertir ?

3 décembre 2026
Soirée théâtre-forum "Un proche va mal, une épreuve partagée".
> Voir l'affiche

12 au 14 janvier 2027
> SIVAL au Parc des Expositions d'Angers

Formations sur 2027
> Prévention des risques psychosociaux

Nous contacter >

La MSA utilise votre adresse de messagerie pour vous envoyer sa lettre d'information.
Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en utilisant le lien de désabonnement ci-dessous.

En savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits

Se désinscrire

Si vous ne souhaitez pas que vos interactions avec les emails de la MSA (ouvertures, clics…) soient suivies à des fins d'analyse et de personnalisation, =LIEN_OPTOUT_TRACKING=.

Ce choix n'impacte pas votre inscription à la newsletter.

© MSA 2026